

*Date de dépôt : 13 octobre 2020*

## Rapport

**de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de résolution de MM. Patrick Dimier, Christian Flury, Sandro Pistis, Daniel Sormanni, François Baertschi pour que la Suisse demande des comptes à la Chine à propos de la propagation de la COVID-19 (Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale)**

### Rapport de M. Emmanuel Deonna

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Cet objet a été renvoyé à la commission des affaires communales, régionales et internationales par le Grand Conseil le 27 août 2020. Il a été traité en une seule séance le 8 septembre 2020 lors de l'audition du premier signataire de la résolution.

Le premier signataire de la résolution explique que la genèse de cette résolution est issue d'une déclaration du conseiller fédéral chargé des affaires étrangères, M. Ignacio Cassis. D'après ce dernier, il fallait que la Chine rende des comptes à propos de la Covid-19. Genève a l'habitude d'initier des projets de ce type et le premier signataire de la résolution estime que c'est l'occasion pour Genève de manifester son opinion. Selon lui, il serait légitime de demander des comptes à la Chine. Cet Etat était au courant du début de l'épidémie en octobre 2019. Or, il a réquisitionné les masques destinés à l'Italie. Il rappelle également que les médecins chinois travaillant en Italie ont demandé à leurs collègues de ne pas faire d'autopsie.

Selon le premier signataire de la résolution, la Suisse a fonctionné, au cœur de cette crise, comme à son habitude, en misant sur la responsabilité individuelle. Même si certains estiment que Genève n'a pas à se mêler de

cette histoire, le fait qu'un conseiller fédéral se soit manifesté permettrait à Genève d'intervenir, en se faisant l'écho de la position du ministre des affaires étrangères.

Un commissaire remarque que d'autres gouvernements ont été lents à répondre à la situation, notamment la France. L'OMS devait également travailler sur un dispositif d'urgence depuis longtemps. Il y a selon lui une faillite collective dont il faut prendre acte. Il se demande dès lors pourquoi ne pas élargir la résolution dans ce sens.

Le premier signataire de la résolution évoque la réaction des Etats-Unis face à l'OMS, réaction qui traduit un malaise, celui de la neutralité de ce genre d'organisations. Il ne pense pas, cela étant, qu'il soit possible de se passer d'une entité qui chapeaute l'ensemble des dispositifs sanitaires de la planète. Selon lui, l'OMS semble s'être soumise à la Chine. Selon lui, l'épidémie d'Ebola avait été bien gérée, les alertes avaient été rapidement mises en œuvre. Il évoque également la réapparition de la tuberculose et il mentionne que ces grandes maladies sont omniprésentes depuis longtemps. Cela étant, il remarque que la Covid-19 a un impact sur la société suisse et genevoise. Il est souhaitable de s'en soucier sous l'angle politique.

Le même commissaire demande ce qu'il faut penser de la décision des Etats-Unis qui ont annoncé quitter l'OMS.

Le premier signataire de la résolution répond bien vouloir parler de politique internationale, mais il pense qu'il faudrait s'en tenir précisément au sujet de la résolution. Il rappelle, cela étant, que par le passé, lorsque l'OMS a dysfonctionné, les Etats-Unis ont créé l'Unicef, précisément pour y remédier.

Un autre commissaire déclare que le coût de la pandémie sera effectivement élevé pour Genève. Même si un conseiller fédéral s'émeut de la réaction de la Chine, il n'incomberait pas selon lui à Genève de s'exprimer sur ce sujet. Cependant, il admet que Genève est la plus petite des grandes villes et le siège de l'OMS, d'où son intérêt théorique à s'exprimer sur le sujet.

Le premier signataire de la résolution remarque que nombre de députés sont réfractaires aux résolutions. Mais il pense qu'il serait utile, précisément parce que la Suisse est un système fédéral, qu'un canton membre fasse remonter au Conseil fédéral son opinion en la matière. Il estime que c'est également en raison de la présence du siège de l'OMS à Genève que celle-ci pourrait s'exprimer. Il remarque que si le canton n'écoutait pas ses communes, il perdrait le contact avec de larges secteurs de la société, et il pense qu'il en va de même pour la Confédération.

Un autre commissaire déclare être réservé à l'égard du timing. Il rappelle qu'il n'y a toujours pas de traitement pour le moment. Sans vaccin, la population devra conserver un masque durant dix ans. Il ajoute que la situation est donc loin d'être terminée et il se demande s'il ne faudrait pas attendre avant d'émettre des critiques.

Le premier signataire de la résolution affirme que l'idée est de demander à la Chine de rendre des comptes, ce qui n'implique pas forcément une culpabilité. Il rappelle toutefois que l'épidémie s'est transformée en pandémie à cause de la Chine. Il ne croit pas que c'est la taille d'un pays qui doit empêcher celui-ci de rendre des comptes. Il rappelle que le monde est paralysé pour une maladie qui fait bien moins de morts que d'autres épidémies en ont fait à travers l'histoire.

Un commissaire pense que tous les pouvoirs politiques devront tôt ou tard rendre des comptes. Il ajoute que le principe de précaution de la Suisse a permis à cette dernière de réagir positivement. Cependant, il ne croit pas que ce soit le cas dans de nombreux pays. Il estime que la pauvreté va inévitablement s'accroître à travers le monde. D'après lui, la question se pose de savoir si le principe de précaution n'a pas été bien au-delà de ce que nécessitait la situation. Cela étant, il se demande si la Chine donnera réellement plus de précisions si la Suisse lui demande de rendre des comptes.

Le premier signataire de la résolution répond que ce n'est pas la modeste Suisse qui fera plier l'empire du Milieu. Cependant, il estime que la Chine est très attentive à ce que dit la Suisse. Il ne croit toutefois pas que cette résolution changera la position de la Chine. En fait, la résolution proposée relève finalement de la politique intérieure. Il observe par ailleurs que la course au vaccin dépasse tout le monde. La résolution représente une marque de soutien d'un canton à la Confédération.

Un autre commissaire déclare partager assez largement les idées du premier signataire de la résolution. Il remarque que personne ne pensait au début de la crise que cette pandémie serait aussi grave qu'elle s'est révélée finalement. Il estime dès lors que le passage de l'épidémie à la pandémie relève également de la responsabilité des autres Etat. Ceux-ci n'ont pas réagi suffisamment rapidement.

Le premier signataire de la résolution déclare que personne ne peut imaginer la gravité de la crise lorsqu'un état qui à 2,2 milliards d'habitants annonce avoir 300 morts. Il pense que la Chine a honteusement menti à l'ensemble de la planète. Il signale que certaines estiment qu'il y a eu 60 000 morts dans le Wuhan.

Un autre commissaire remarque que l'on peut faire un constat, celui de la faillite de l'OMS. Il se demande dès lors s'il ne faudrait pas ajouter une invite qui demande à l'OMS de rendre des comptes.

Le premier signataire de la résolution acquiesce. Il déclare partager plus volontiers cette idée que celle de la responsabilité des autres Etats. Ces derniers étaient dans l'ignorance de la situation. Il ajoute que c'est en effet l'OMS qui aurait dû réagir rapidement.

Un autre rappelle que la Chine compte 1,4 milliard d'habitants et non 2,2 milliards comme l'affirme le premier signataire de la résolution. Il ne croit pas qu'il soit possible de parler de mensonges éhontés. Il pense qu'il convient d'être un peu plus nuancé, et plus précis dans une démarche aussi grave. Il demande à nouveau s'il incombe au parlement genevois de clouer la Chine au pilori. Il déclare que, dans le meilleur des cas, cette intervention gênera la Confédération alors que, dans le pire des cas, la Chine pourrait en être irritée.

Le premier signataire de la résolution répond que ce n'est pas un écart de 800 millions qui fait la différence dans le domaine de la démographie.

Le commissaire interpellé acquiesce, mais il déclare que lorsque l'on porte des critiques aussi sérieuses, il est nécessaire d'être précis.

Le premier signataire de la résolution pense que le gouvernement chinois se moque du nombre de morts.

Un commissaire déclare être opposé à ce texte puisqu'il ne croit pas qu'un canton puisse s'immiscer dans des prérogatives fédérales. Il ajoute que le temps permettra de prendre du recul et de tirer des leçons. Cependant, il ajoute que pour le moment ce sont plutôt des luttes de pouvoir qui s'agitent autour de l'OMS. Il ne pense pas que le Grand Conseil puisse s'ériger en accusateur public de la Chine. Il demanderait pour sa part quelles sont les mesures envisagées par les Hôpitaux universitaires de Genève pour diminuer le nombre de morts de la grippe ce prochain hiver. Il rappelle encore qu'il y a eu 4 morts de la Covid depuis le mois de mai. Il pense par ailleurs que l'être humain a tendance à dissimuler ses erreurs. Ainsi, il estime qu'il en va de même pour les pays. Il ajoute que le plus important relève selon lui du résultat. Or, il doute qu'un quelconque résultat soit atteignable au moyen de cette résolution.

Le motionnaire déclare que le premier effet de ce texte est bel et bien de provoquer une discussion fort intéressante sur des questions centrales.

Le commissaire estime que cette remarque du premier signataire de la résolution est grave. En effet, il serait possible de mener une réflexion indépendamment d'une résolution. Il rappelle que le simple fait de déposer ce texte implique une accusation et dès lors une responsabilité par rapport à la collectivité. Il répète que ce n'est pas au parlement d'intervenir dans ce champ de compétences.

Un autre commissaire rappelle que plusieurs millions ont été votés en lien avec la Covid depuis le mois de mai. Il signale que la commission des finances a réalisé une audition de la direction générale des HUG qui a duré toute une après-midi, la semaine passée, à l'égard de la situation et il aimerait relever la qualité de cette audition. Il indique ensuite que le parlement n'est pas à l'abri d'une enquête de la Cour des comptes dans deux ans, la Cour des comptes qui pourrait s'intéresser à la gestion financière cantonale durant cette crise.

Un commissaire déclare qu'il est vrai que les Chinois n'ont pas transmis les informations, ou trop tard. Mais il rappelle que la Chine a communiqué sur la manière d'endiguer l'épidémie et n'a pas été réfractaire au fait de donner des informations pendant toute la crise. Il rappelle en outre que la plupart des pays n'ont pas respecté les directives de l'OMS. Il pense qu'il faut renforcer la capacité des Etats à partager l'information en passant par l'OMS.

Un autre commissaire remarque qu'un de ses collègues semble croire qu'il est possible de baisser la garde au vu du nombre de personnes aux urgences. Or, c'est bien la réaction de la Suisse qui a permis de limiter le nombre de victimes.

Un commissaire se demande si d'autres cantons sont intervenus ou interviennent dans le même sens que cette résolution.

Le premier signataire de la résolution l'ignore. Il rappelle avoir déposé également une motion demandant que l'ensemble des produits nécessaires à la gestion d'une crise de ce type soient produits à Genève.

Il termine en remarquant que la chance extraordinaire est d'avoir une diversité d'opinions aussi grande que celle qui existe dans cette salle, tout en ayant un débat pacifique.

**Débat interne**

Le président demande ce que les commissaires souhaitent faire de cette résolution. Un commissaire propose le vote.

Oui : 1 (1 MCG)

Non : 11 (1 EAG, 2 Ve, 3 S, 2 PDC, 3 PLR)

Abstentions : 2 (1 MCG, 1 UDC)

**La R 929 est refusée par la commission.**

## Proposition de résolution

(929-A)

**pour que la Suisse demande des comptes à la Chine à propos de la propagation de la COVID-19** (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- que la crise, tant sanitaire que financière, conséquente à la pandémie de la COVID-19 (coronavirus) touche sévèrement notre pays ;
- que de nombreux secteurs de l'économie seront durablement impactés par cette pandémie ;
- qu'il convient d'appuyer le Conseil fédéral et plus particulièrement le chef du Département fédéral des affaires étrangères qui demande lui aussi que la Chine rende des comptes ;
- que l'alibi de relations commerciales importantes avec ce pays, aussi important soit-il, ne saurait justifier l'absence totale de réaction de la Suisse dont la sécurité intérieure est menacée,

demande à l'Assemblée fédérale

- d'intervenir auprès de la République populaire de Chine afin qu'elle soit totalement transparente envers la Suisse quant à la naissance de la COVID-19, sa propagation initiale et les méthodes utilisées pour la combattre ;
- d'intervenir auprès de la République populaire de Chine afin qu'il soit permis à des équipes scientifiques suisses, et internationales, d'investiguer sur territoire chinois aux côtés de scientifiques chinois afin de tout mettre en œuvre pour permettre une meilleure maîtrise de ces pandémies à répétition.